

Entre Nous

N° 48
Mars 2002

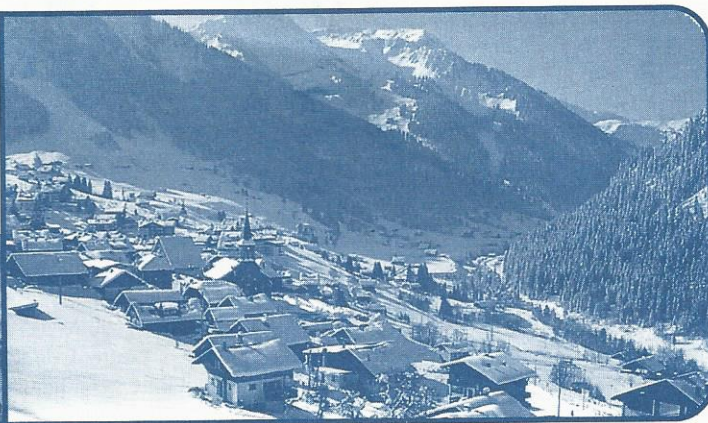
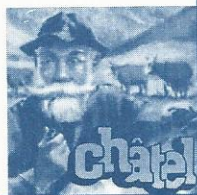


Photo : Studio Yvon, Châtel

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION AMICALE DES RESIDENTS DE CHATEL - B.P. n°48 - 74390 CHATEL
Site Internet : <http://perso2.option-service.fr/residentschatel> - Courrier électronique e-mail : residentschatel@yahoo.fr

SOMMAIRE

- Page 1 : *Éditorial du Président*
Appel cotisation 2002
Résumé en anglais
- Page 2 : *Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 29.12.2001*
- Page 3 : *Questions et réponses*
Tableau du budget
- Page 4 : *Résident et moniteur de ski... c'est possible!!!*
Résultats XI^e Trophée de Ski
- Page 5 : *Tarif remontées mécaniques*
Histoire de Châtel
- Page 6 : *Résultat enquête (suite)*
Concours dessin
- Page 7 : *C.R. du Conseil municipal*
C.R. de la réunion avec Monsieur le Maire
- Page 8 : *Quoi de neuf à Châtel ?*

COTISATIONS 2002

Nous remercions vivement les adhérents qui ont fidèlement et ponctuellement rempli leur engagement de cotisation dès les premières semaines où elle fut demandée.

Pour ceux qui n'ont pas encore eu le temps ou oublié ou... négligé de se mettre en règle de cotisation, il est instamment demandé de la verser le plus rapidement possible.

Pour rappel, il faut envoyer un chèque de 17 € à l'ordre de :

Association Amicale des Résidents de Châtel
à l'adresse suivante:

Association Amicale des Résidents de Châtel
B.P. N° 34
74390 Châtel

Nous remercions à l'avance les adhérents concernés de remplir leur engagement.

Le Trésorier

Pensée...

VOLTAIRE a dit :

"Toutes les grandeurs de ce monde ne valent pas un bon ami"

A. FLANDIN

EDITORIAL

Chers Adhérents, chers Amis,

Comme il se doit, tout responsable doit à tout moment se poser la question du sens de son action. A cette occasion, il m'est arrivé souvent, à propos de notre Association, de réfléchir sur la notion de l'engagement. C'est cette réflexion, limitée principalement à sa définition de base, que j'ai d'abord cru bon de mettre par écrit et puis – pourquoi pas ? – j'ai souhaité vous en faire part, pour prendre quelque recul par rapport aux nécessités journalières et malgré son caractère quelque peu austère. Je vous livre donc cette réflexion :

L'ENGAGEMENT... VALEUR HUMAINE, VALEUR SOCIALE

S'engager, ce n'est pas vouloir à tout prix faire quelque chose.

Ce n'est pas choisir une voie simplement parce qu'elle est plaisante et pour autant qu'elle le reste. Ce n'est pas ne faire que ce qu'on aime et laisser aux autres le soin de faire ce qu'on n'aime pas.

S'il s'agit d'un engagement libre et non d'un comportement imposé par l'environnement, s'engager, c'est tout autre chose :

L'engagement, c'est le fruit d'une réflexion attentive suivie d'une décision génératrice d'actions :

- **RÉFLEXION ATTENTIVE** : car il faut s'engager dans un domaine où ses propres richesses – car chacun en est pourvu – pourraient être valorisées au profit de ceux avec lesquels elles sont partagées : famille, communauté, nation, groupe social, etc... Réflexion attentive aussi pour éviter des domaines appauvrissants ou dégradants.

- **RÉFLEXION SUIVIE D'UNE DÉCISION** : car dans l'engagement, la réflexion personnelle, si nécessaire soit-elle, ne suffit pas : il faut encore qu'après une analyse objective, une décision soit prise sur l'objet, la durée, la fidélité, la constance, l'effort, les limites... de l'engagement.

- **DÉCISION GÉNÉRATRICE D'ACTION** : car celle-ci est généralement le but ultime de l'engagement. Après s'être donné la vision claire du but à atteindre, c'est le moment de mettre ses forces et ses talents à la complète disposition de cette vision.

Il y a bien sûr, des engagements de toutes sortes : il y en a des généreux, des désintéressés, des courageux, des fidèles, des précieux, des fiables, des dynamiques, des sages, des bénévoles... mais il y a aussi malheureusement ceux qui sont exactement le contraire...

L'engagement bien compris n'est pas un instrument de domination mais un instrument de service.

L'engagement construit un sens des responsabilités.

L'engagement façonne tout ou partie de l'existence.

L'engagement est risqué aussi : risqué d'échecs, de désillusions...

Mais, il est aussi source de joies et de réussites...

Peut-être, cette question viendra-t-elle à l'esprit de l'un ou l'autre en lisant certains paragraphes de ce bulletin ?

Ne sommes-nous pas tous engagés à des titres et degrés divers vis-à-vis de notre Association ?

A. Jadot - Président

In this editorial, the President stands back from his everyday preoccupations and shares his thoughts on commitment :

It should be :

- *the fruit of careful reflection*
- *followed by decisions*
- *taking action on those decisions*

Commitment should be faithful, generous and reliable.

It shouldn't be an instrument of ruling, but an instrument of duty.

It can bring failure, but also success.

Are we all committed to a certain extent with our Association ?

Devant une assistance fort nombreuse (environ 150 personnes) et fort d'une centaine de pouvoirs reçus d'adhérents absents, André JADOT, Président, remercie tous les participants pour leur présence à cette Assemblée Générale. Il nomme Gérard VAN LOO Président de séance, et passe à l'ordre du jour.

1 - RAPPORT MORAL présenté par le Président

1.1. - Relations avec le pouvoir local - 2 réunions avec M. le Maire eurent lieu durant cette année où de nombreux sujets furent abordés. Sans entrer lui-même dans le détail, André JADOT informe qu'il laissera les participants poser les questions qu'ils souhaitent pour autant qu'elles restent courtoises, ce qui n'exclut pas la fermeté.

1.2. - Sondage - Les résultats de l'enquête montrent que les responsables de l'Association se trouvent confortés dans la direction qu'ils ont choisie. A noter, le succès remarquable du Bulletin d'Information, avec toutefois une demande de plus d'informations sur la vie de Châtel (ce qui prouve que les résidents sont très attachés à la commune de Châtel).

1.3. - Activités de l'Association - Les activités de l'Association furent présentées par Gérard Van Loo et Ch. Siffer.

- Le X^e Trophée de Ski en février, toujours doté de beaux prix offerts par les commerçants de Châtel et par l'Association, et où les résultats sont excellents.
- Le concours de pétanque avec 36 joueurs inscrits et suivi d'une tartiflette servie à 44 participants au restaurant de LOY.
- 2 excursions en montagne (Ubine, Trébéntaz et Portes du Soleil).
- Visites du fondeur de clarines à Champéry (40 participants).
- Découverte du Vieux Moulin de la Tine à Trois Torrents (40 participants).
- Et le grand succès de la réunion d'été à Plaine Dranse qui avait rassemblé 120 participants.

Pour l'été prochain : plusieurs propositions de visites dans la région (Mines de sel, Château de Chillon, jardin botanique d'Aigle, excursion, pique-nique à Barme, etc.).

- Notre participation à la fête de la Saint-Laurent en août prochain (jeu concours avec des photos de la région du Val d'Abondance).

RÉSOLUTION N° 1 : le rapport moral du Président mis au vote, est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité moins 2 voix.



2. - RAPPORT FINANCIER - décembre 2000 à novembre 2001

Le rapport financier est présenté par le trésorier M. L. Lucas et a été distribué aux participants.

La cotisation annuelle pour 2002 est portée à 17 Euros.

L. Lucas et A. Jadot répondent aux questions posées par l'Assemblée.

M. Bertrand, contrôleur aux comptes, a examiné les comptes ainsi que les pièces justificatives et déclare ceux-ci corrects de sorte que rien ne s'oppose à ce que le rapport financier soit approuvé par l'Assemblée et que quitus soit donné au trésorier.

RÉSOLUTION N° 2 : le rapport financier mis au vote, est approuvé à l'unanimité moins 2 voix par l'Assemblée et quitus est donné au trésorier.

3. - CANDIDATURE DE M. LUCAS - TRÉSORIER

RÉSOLUTION N° 3 : le mandat d'Administrateur de M. Lucas, trésorier, est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

André Jadot souhaite la bienvenue à M. Ruffet, Directeur Général de SEMI-Sport et Loisirs (remontées mécaniques) et propose aux assistants de poser les questions qu'ils souhaitent.

Gérard Van Loo regrette que les tarifs jeunes ne soient pas appliqués pour les forfaits Saison Portes du Soleil, ainsi que la gratuité des forfaits d'été. Monsieur Ruffet répond que ces deux questions ont été évoquées aux Portes du Soleil, et malheureusement, après vote ont été refusées à la majorité, mais il garde l'espoir qu'en réitérant la demande, il l'obtiendra pour une autre saison.



Arrivée de M. Thoule, nouveau Maire de Châtel, depuis les élections de mars dernier, de M. Cruz, 1^{er} Adjoint, Jean-François Vuarand, Directeur de l'Office de Tourisme, de M. Michel Girard, Directeur Commercial de la Sté d'économie mixte, M. Sandra, Secrétaire Général de la Mairie, qui sont accueillis par l'Assemblée.

Après que M. Jadot ait souhaité la bienvenue à M. le Maire et aux autorités chatellanes, M. Thoule à son tour, souhaite la bienvenue à tous et rappelle qu'il avait assisté à la réunion d'information à Plaine Dranse au mois d'août dernier, réunion très conviviale; de nombreuses questions lui avaient été posées, auxquelles il a essayé de répondre au mieux, et félicite les rédacteurs du Bulletin d'Information de l'Association, qu'il lit avec beaucoup d'assiduité et de plaisir.

La nouvelle municipalité est tout à fait consciente de l'importance que les résidents représentent à Châtel comme le montreront les chiffres déjà cités en août et qu'à la demande de M. Thoule, M. Jadot rappelle :

Budget de **fonctionnement** de la commune : (*investissement non compris*)
40 000 000 F (chiffres arrondis année 2000)

Recettes fiscales

30 000 000 F (solde des recettes : origines diverses)

Estimation produit taxe habitation et impôt foncier Résidents

15 000 000 F (résultat de l'enquête extrapolé prudemment) dont :

12 000 000 F reviennent à la commune

Selon M. Thoule, les résidents peuvent avoir, avec leurs yeux plus extérieurs, une meilleure vision de ce qui ne va pas, que les Châtellans qui vivent tout le temps à Châtel et risquent de ne plus toujours voir ce qui manque. Effets très positifs sur la vie à Châtel et le Conseil Municipal essaie de prendre en compte l'avis des résidents. Il apprécie beaucoup la clairvoyance de l'équipe dirigeante de l'Association qui est bien consciente des problèmes de chacun si bien que les discussions avec elle sont franches et agréables.

Pour les discussions sur les constructions, M. Thoule est moins formel que les résidents. Il faut mieux les gérer, mais il n'est pas d'accord pour les arrêter.

REGRETS QUE LA SAVONNETTE AIT ÉTÉ ARRÊTÉE malgré les pétitions qui avaient été lancées, car elle permettait aux parents de voir évoluer leurs enfants, sans devoir les chercher à Super-Châtel. Pourquoi avoir enlevé toutes les pistes de ski dans le village, alors que dans d'autres villages elles existent toujours ?

M. Thoule explique que cette piste ne fonctionnait plus bien et que les propriétaires ont voulu l'arrêter.

Le télésiège de Vonnes a été acheté par la SEM en 1997 mais une procédure judiciaire est en cours pour obtenir un droit de passage. Elle permettrait de réaliser un nouveau projet de la liaison Super-Châtel - Linga.

TARIFICATION DES PISTES DE SKI DE FOND - ET DEMANDE QU'UN TARIF 1/2 JOURNÉE soit instauré en plus du seul tarif journalier.

Les pistes de ski de fond demandent beaucoup d'entretien (matériel de damage, engins, enneigement artificiel, d'où un coût).

Il existe des problèmes car certains propriétaires terriens ne donnent pas l'autorisation de passage. Le même tarif qu'à la Chapelle d'Abondance sera demandé, mais cette année, le ski de fond est encore gratuit à Châtel.

RUINES VERS LE PONT SUR LA ROUTE DE BECHIGNE

Des carcasses ont déjà été enlevées ; des efforts ont été faits. Il y a plusieurs propriétaires et la commune ne peut pas se permettre de rentrer dans une propriété privée, mais on a fait des efforts, les carcasses existent beaucoup moins.

DANGERS DUS A LA VITESSE DES VOITURES ET PROTECTION DES PIÉTONS

Toutes les rues de Châtel ont le même problème : excès de vitesse. La solution, c'est de réduire les longueurs droites de routes, faire de petites chicanes et construire des ronds-points. Radio Châtel ne pourrait-elle pas informer davantage les skieurs que des services gratuits de navettes existent et encourager leur utilisation afin d'éviter d'encombrer les routes et les parkings ? Mais aussi, rappeler aux piétons l'utilisation des trottoirs nouvellement créés pour eux et sur leur insistance, plutôt que de marcher au milieu de la route. Mais il faudrait que ces trottoirs soient dégagés pour qu'ils soient moins dangereux. Félicitations à M. Thoule pour la réalisation des nouveaux trottoirs qui empêchent le stationnement des voitures, mais ces trottoirs devraient être prolongés sur la route de Morgins vers le lac.

André Jadot rappelle le résultat de l'enquête : bon déneigement de la voie publique, mais mauvais déneigement des voies privées. La construction des trottoirs se poursuivra.

QUE DEVIENT LE PROJET DE CHANGEMENT DU TÉLÉSIÈGE DE CHAUX FLEURI ?

Il devrait se faire l'an prochain, mais ce projet concerne Morzine. Par contre, un nouveau télésiège de la Chaux des Rosées est prévu pour l'an prochain : un débrayable 6 places.

CONSTRUCTION SUR LA SAVONNETTE

Suspension du permis de construire dans l'attente d'une annulation du permis de construire par le Tribunal Administratif de Grenoble ; le promoteur ayant continué et accéléré les travaux, Monsieur le Maire a été amené à émettre un arrêté d'arrêt des travaux.

LIAISON BOUDE - PETIT CHÂTEL

Procédure au Conseil d'Etat. Recours sur la forme du dossier - en attente.

LA CARCASSE DES 4 SAISONS

Aménagement en voie de finition (été 2002)

LIAISON SUPER-CHÂTEL - LINGA

Dossier U.T.N. à faire - démarches administratives, mais pas avant 5 à 6 ans.

CIRCULATION A CHÂTEL

- Projet à réaliser : retour à ski depuis le bas des Combes. Il passerait par la forêt pour rejoindre le Linga.

- Grand problème de la circulation du centre du village : toutes les routes passent toujours par le centre de Châtel et pour résoudre ce problème, il faut faire des déviations. Deux déviations sont à l'étude :

- la route de la piscine vers la route de Vonnes,
- une voie prévue entre Petit Châtel et Thonon.

D'accord pour reconnaître que ces deux solutions ne résoudraient que très partiellement les problèmes de circulation dans le centre mais elles devraient apporter une amélioration.

A.A.R.C.			
RÉSULTAT FINANCIER DÉFINITIF DE L'EXERCICE DEC. 2000 / NOV. 2001			
RUBRIQUES	BUDGET INITIAL	TOTAL DÉPENSES (F)	€
0. BULLETIN D'INFORMATION	32 900	31 275	4 767,84
1. FRAIS ADMINISTRATIFS	12 740	10 743	1 637,76
2. LOISIRS	11 300	9 688	1 476,93
3. FRAIS COMMERCIAUX	7 020	8 663	1 319,14
4. FRAIS FINANCIERS	150	74	11,28
5. FRAIS GÉNÉRAUX	6 250	6 560	817,13
6. DIVERS	0	258	36,28
TOTAL DÉPENSES	70 380	88 031	10 066
7. RECETTES			
7.1. Cotisations	68 860	68 570	10 463,43
7.2. Proc. financière	1 000	1 376	209,77
7.3. Rembours. partic. frais	500	740	112,81
7.4. Divers		130	19,82
TOTAL RECETTES	70 360	70 816	10 796,83
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2000/2001		4 785	729,47
TOTAL DES ACTIFS au 30 novembre 2001		FRANCS	€
SICAV		27 632,26	4 212,51
Carnet d'épargne		34 769,26	5 300,54
Solde compte de banque		6 890,30	1 050,42

BULLETIN MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2001

Celui-ci doit être publié au cours du 1^{er} trimestre 2002.
 Comme résident, vous pouvez l'obtenir gratuitement soit sur demande verbale à la Mairie soit par écrit.
 Nous recommandons vivement à nos adhérents d'en prendre connaissance car il contient des informations intéressantes sur Châtel, son avenir, son développement, ses budgets et finances.
 Il semblerait, d'après les résultats de notre enquête, que beaucoup de résidents ignorent l'existence de ce bulletin !

COURRIER DES LECTEURS

Il est rappelé que nos adhérents peuvent nous adresser leurs idées, leurs réactions, leurs avis, leurs suggestions, leurs craintes, etc à faire paraître dans notre bulletin.
 Nous leur laisserons la parole, pour autant, bien entendu, qu'elle reste courtoise et nous nous efforcerons d'y répondre ou d'apporter nos commentaires.
 Les résidents peuvent nous envoyer leur courrier à notre adresse postale:
Association Amicale des Résidents de Châtel
B.P. N° 34
74390 Châtel
 ou encore, par courrier électronique:
residentschatel@yahoo.fr



— RÉSIDENT ET MONITEUR DE SKI!!! C'EST POSSIBLE!!!! —

Faut-il être obligatoirement habitant permanent à la montagne pour être moniteur de ski? Assurément, la réponse est non! En effet, depuis quelques années, les résidents de Châtel ont démontré qu'il était possible d'accéder à la profession de moniteur de ski à force de persévérance, d'assiduité et bien entendu des qualités sportives et techniques indispensables.

Le cursus donnant accès au statut envié de moniteur de ski dure en effet 6 ans et doit être précédé d'une pratique assidue du ski depuis le plus jeune âge jusqu'au début de ce cursus proprement dit qui débute à 17 ans, les jeunes résidents cités ci-dessous y ont accédé après de solides efforts durant leurs vacances à Châtel et ce, durant 12 à 15 ans!

Ce cursus débute par un test technique (Chamois) donnant accès au stage de préformation à l'issue duquel le candidat obtient le statut de moniteur stagiaire. Ce statut permet de poursuivre la formation dans le but de passer à l'étape suivante de capacité technique (Eurotest, cette formation étant devenue uniforme en Europe à l'instigation de l'ESF), la réussite à ce test doit intervenir dans les deux ans sous peine de perdre le statut de moniteur stagiaire. Ensuite, la réussite de cet Eurotest ouvre la porte vers la formation complémentaire composée de diverses unités de formation (technique, pédagogique, sécurité, entraînement, milieux publics, langues étrangères et environnement économique et réglementaire). Cette formation complémentaire

amène le moniteur stagiaire à l'examen final octroyant le titre de moniteur diplômé, cet examen devant être réussi dans un délai de 4 ans après l'Eurotest.

Quelques résidents bien connus de nous tous pour leur brillante participation aux Trophées de Ski de l'A.A.R.C. (avant qu'ils soient moniteurs stagiaires, bien sûr!) ont réussi ou sont en bonne voie de réussir ce parcours très sélectif! Il s'agit de:

- Rémy Gentilhomme et Frédéric Baumgart qui sont Moniteurs Diplômés,
- Emmanuel Rocquigny, Stéphane Holstein, Fanny Cordonnier et Nicolas Rocquigny qui sont Moniteurs Stagiaires,
- Aymeric Barbarot et Matthieu Cordonnier ont réussi le test technique et vont entamer la préformation en vue d'accéder au statut de Moniteur Stagiaire. Sébastien Fourot doit, lui, passer ce test technique en mars de cette année.

Ce sont donc 9 jeunes résidents qui ont démontré ou sont en passe de démontrer l'affirmation du début de mon propos. Cette réussite est bien entendu le fruit de leur fidélité, d'efforts assidus, de persévérance (à ce niveau technique la seconde est très dure à aller chercher...). En outre, l'ESF est très heureuse d'intégrer ces jeunes moniteurs après les avoir amenés au niveau requis, ce qui est bien sûr très gratifiant pour elle. De plus, cela représente pour ces jeunes un aboutissement personnel et pourquoi pas professionnel pour ceux qui le souhaiteraient.

Gérard Van Loo

— RÉSULTATS DU XI^e TROPHÉE DE SKI DU 14 FÉVRIER 2002 —

Le XI^e Trophée de Ski des Résidents s'est déroulé le 14 février 2002 à 18 h sur le stade du Linga et a remporté son succès habituel. Il s'adressait cette année à nos amis des zones A & B (calendrier scolaire oblige!) et a réuni 61 concurrents inscrits. Nous envisageons pour l'édition 2003 d'avancer sa réalisation aux tous premiers jours de janvier, pendant les vacances de Noël / Nouvel An afin de pouvoir y accueillir l'ensemble des adhérents. Vous trouverez à cet effet un petit sondage sous forme de talon-réponse que je vous remercie de renvoyer à l'AARC, B.P. 34, 74390 Châtel.

Cette course s'est donc parfaitement déroulée malgré quelques incertitudes météo en raison de la température anormalement élevée pour février, mais la préparation avec damage immédiatement avant l'épreuve, effectuée par le service des pistes a permis sa réalisation dans les meilleures conditions possibles compte tenu de la météo.

La dotation de la course était comme les années précédentes assurée par l'AARC, la Municipalité, l'Office de Tourisme, la SEML, Radio Châtel RTL2, l'ESF et l'ensemble des commerçants de Châtel. Monsieur Philippe Thoule, Maire de Châtel nous a fait l'amitié de nous rendre visite à l'issue de la course et a redit aux membres présents la bonne tenue des relations existant entre la Commune et votre Association.

L'attribution des dossards, la remise des prix et la petite attente précédant celle-ci se sont déroulées sous le chapiteau municipal situé au pied du Linga et cette nouveauté a satisfait tous les participants et par conséquent les organisateurs. Ce chapiteau éclairé et chauffé est équipé du mobilier (tables, bancs...) suffisant pour nous permettre d'envisager lors du prochain trophée la poursuite de la soirée sous ce chapiteau lors d'un repas assuré par un traiteur et pourquoi pas d'une animation musicale.

Cela m'amène à vous proposer la seconde question du petit sondage évoqué plus haut.

Résultats:

Catégorie C1 (Classés Flèche Or et Vermeil):

1. Matthieu Cordonnier (vainqueur Scratch) 37.70
2. Vincent Blachier 39.01 - 3. Thomas Royer 39.36
4. Boris Antoine 40.55 - 5. Jérémy Fourot 40.83
6. Jérôme Bigard 40.93 - 7. Matthieu Van Loo 41.38
8. Gérard Cordonnier 41.66 - 9. Julie Bach 41.79
10. Marc Antoine 42.07 - 11. Lionel Roos 42.24
12. Anne-Laure Cornuau 44.62

Catégorie E1 (Enfants jusqu'à 12 ans):

1. Aline Fourot 45.09 - 2. Mélodie Dalle 45.66
3. Clotilde Huberschwiller 47.60 - 4. Alexis Maurice
5. Alexandre Letourneau - 6. Luc Morandi - 7. Maxime Morel - 8. Alexia Antoine - 9. Soline Peroz

Catégorie E2 (Jeunes 13 à 18 ans): Filles:

1. Claire Giordano 46.64 - 2. Caroline Van Loo 46.97
3. Carole Huberschwiller 47.61 - 4. Laurie Bach

- Garçons: 1. Romain Letourneau 41.71 - 2. Matthias Huberschwiller 42.24 - 3. Victor Langen 44.14 - 4. Benjamin Maurice - 5. Marc Morandi - 6. Fabien Bigard - 7. Christophe Castellani

Catégorie F2 Dames:

1. Yvette Morandi 46.97 - 2. Françoise Morel 47.32
3. Claudette Bach 49.65 - 4. Martine Anne - 5. Lysiane Cordonnier - 6. Catherine Rocquigny - 7. Christine Marche - 8. Nadine Huberschwiller - 9. Chantal Royer

Catégorie H2 Hommes 25 à 45 ans:

1. Anatole Cramer 41.09 - 2. Philippe Morel 52.76
3. Matthieu Bimbenet 57.79

Catégorie H3 Hommes + de 45 ans:

1. Hervé Royer 44.24 - 2. Thierry Bigard 45.19
3. Alain Dalle 47.28 - 4. Jean-Louis Huberschwiller
5. Georges Segal - 6. Michel Saintot - 7. Jean Morandini - 8. Jean-Jacques Rocquigny - 9. Gérard Van Loo, Alain Fourot, Maurice Marche, Ian Rumbold

Ceux d'entre vous qui ont consulté récemment le site internet de l'AARC ont pu y découvrir une étude comparative des tarifs des remontées mécaniques de Châtel. Cette étude porte sur deux critères, à savoir les remises qui nous sont accordées d'une part et l'évolution des tarifs depuis l'an dernier d'autre part. Il n'est pas possible de reporter in extenso dans ce bulletin l'ensemble des chiffres résultant de ce travail d'analyse, mais plusieurs éléments méritent d'être rappelés. Tout d'abord en ce qui concerne les remises accordées aux résidents, les taux sont en moyenne les suivants :

- 5 % sur les forfaits Séjour Châtel
- 27 % sur les forfaits Saison Châtel
- 20 % sur les forfaits Saison Porte du Soleil

Si l'on peut observer des remises très appréciables sur les forfaits Saison, celles accordées sur les forfaits Séjour sont en effet nettement inférieures. Deux commentaires : l'un purement objectif car simplement chiffré, la remise "séjour" est passée cette année de 4 à 5 %, le second plus subjectif, est qu'il semble naturel que la remise accordée sur le forfait "Saison" soit sensiblement plus importante pour deux raisons, son prix nettement plus élevé et le risque bien plus important pris par leur acheteur.

En ce qui concerne l'évolution des tarifs depuis l'an dernier, on constate une augmentation de 2 à 3 % sur les forfaits Séjour Châtel et Saison Portes du Soleil, et une hausse plus sensible sur les forfaits Saison Châtel (entre 10 et 17%). J'ai interrogé sur ce point M. Christian Ruffet, Directeur administratif et financier de la SEML qui m'a apporté les éléments de réponse suivants :

1) La hausse des tarifs en général est due aux importants investissements réalisés en canons à neige.

2) Cette hausse a été essentiellement répercutée sur les forfaits "Saison" pour deux raisons :

- l'installation de canons permet de pratiquer le ski plus longtemps et plus régulièrement tout au long de la saison,
- le forfait "Saison" à Châtel correspondait jusqu'à l'an dernier à **14 jours de ski**. Il est maintenant calculé sur une base de **15 jours**, ce qui reste nettement inférieur à la moyenne des stations françaises qui est de **23 jours** (celui des Portes du Soleil est lui, calculé sur **17 jours**).

Il a donc été décidé par la SEML de répercuter les charges d'amortissement des investissements réalisés sur les forfaits saison. Il faut bien sûr préciser que cette répercussion a été appliquée sur tous les tarifs qu'ils soient publics ou résidents, les remises accordées étant restées constantes, voire augmentées sur les forfaits "Séjour".

Il faut aussi relever la création cette année d'un tarif "jeunes" réservé à la tranche d'âge 16-22 ans, égal au tarif "senior". Cette heureuse initiative châtelaine n'est malheureusement pas encore imitée par les Portes du Soleil. Nous souhaitons et sollicitons bien sûr l'extension de cette nouvelle catégorie aux forfaits PDS. En ce qui concerne les forfaits saison PDS, il faut aussi regretter la disparition de l'octroi gratuit du forfait saison été aux acheteurs du forfait saison hiver (il est maintenant vendu avec 50 % de remise). La raison invoquée est l'importance des charges de fonctionnement des RM l'été pour une clientèle et donc des recettes très faibles.

Je tenais à livrer ces résultats à ceux d'entre vous ne pouvant consulter le site et à apporter les précisions utiles aux internautes. Cette accumulation de chiffres semblera peut-être fastidieuse à certains d'entre vous, mais elle seule peut garantir une analyse sans parti pris de ce sujet.

Gérard Van Loo

HISTOIRE DE CHÂTEL

Il nous est revenu, notamment par l'enquête de l'année dernière, que beaucoup de nos adhérents souhaitaient connaître l'histoire de Châtel, de ses habitants, de ses coutumes, de son artisanat...

C'est l'objet de cet article qui sera suivi d'autres... Nous sommes heureux de répondre à ce désir qui montre l'attachement des Résidents à ce coin de terre et de montagnes.

Nous commençons par une histoire de Châtel. Nous remercions le syndicat du Val d'Abondance qui nous a permis de vous donner cette édition adaptée du "Au fil de la Dranse".

CHATEL, du village-frontière...

L'histoire de ce village, fait de quelques "feux" ou foyers, tout près de la frontière suisse, a été résumée par le Chanoine Mercier, auteur d'un remarquable ouvrage sur la vallée d'Abondance, et par Jean Castel, pseudonyme heureux d'un curé exceptionnel, qui par sa personnalité, a su faire opter les agriculteurs et bûcherons des années 60 vers une industrie nouvelle : le tourisme et précisément les sports d'hiver.

Vers la fin du V^e siècle, une tribu burgonde chassée par les Huns, se fixe dans la vallée d'Abondance. En majorité catholiques, ils apportent leur religion et leur culte et vivent de l'élevage du mouton, filant la laine et cultivant le lin et le chanvre dans une vallée couverte d'épaisses forêts qu'il faudra défricher.

En l'an 516, Saint-Sigismond, roi de Bourgogne, confie les intérêts de la vallée d'Abondance aux moines Augustins de l'abbaye de Saint-Maurice, en Valais. Les religieux essayèrent, à plusieurs reprises, de se fixer dans la vallée d'Abondance pour y exercer le ministère des âmes. Ils s'établirent tout d'abord, sous les Crêts, à 600 mètres du chef-lieu d'Abondance, mais un éboulement ravagea leur construction. Ils s'établirent ensuite à la Chapelle des Frasses (d'Abondance) : mais là, ce n'était pas un point central pour une population de plus en plus importante.

C'est alors qu'Abondance fut choisie : un prieuré fut créé et toute la vallée ne faisait alors qu'une seule paroisse. Vers les années 1140, le prieuré fut élevé à la dignité d'abbaye.

Ensuite, en remontant la vallée et en défrichant, les populations s'installèrent à La Chapelle, érigée en paroisse, avec Saint-Maurice comme patron (et Châtel en dépendit pendant de nombreuses années !). Par la suite, les moines installèrent également une petite communauté à Châtel afin de bien assurer le ministère

des âmes : à Châtel, le presbytère actuel, par l'ancienne distribution de ses pièces et la forme de sa toiture, rappelle le style des Chartreux (près de Grenoble). Or, nous sommes à la période où Saint-Bruno fonde l'Ordre des Chartreux.

A cette époque, il n'y avait pas de vastes pâturages : les forêts recouvraient presque toute la vallée.

Le Père Abbé distribuait des portions de territoire aux habitants pour subvenir à leurs besoins. Les deux communes actuelles de Châtel et de La Chapelle étaient groupées en une même circonscription mais un litige naquit en 1590 à propos des pâturages : les habitants de Châtel n'admettaient pas que les troupeaux de leurs voisins viennent brouter "dans leurs fraîches et verdoyantes prairies" ; le 2 juillet 1645, la séparation est prononcée : Châtel est érigé en paroisse qui comptait une cinquantaine de feux ou foyers.

Au moment de la Révolution Française, elle faisait partie du royaume sarde, héritier du duché de Savoie.

En 1860, la Savoie fut rattachée à la France...

Les habitants de la vallée vivaient alors pauvrement de l'exploitation du bois, de l'agriculture, puis de la contrebande (le haut de la vallée) ... !

Il faut attendre les années 1950 pour voir se développer le tourisme hivernal dans le haut de la vallée, tandis que les habitants du bas vont commencer à devenir ouvriers ruraux dans les villes de Thonon et Evian.

Juste après la Deuxième Guerre mondiale s'ouvrit une vocation hivernale pour Châtel : l'inauguration du premier télésiège.

... à la station de renommée internationale

La grande aventure "neige" va commencer.

En quarante ans, le petit village de Châtel va devenir la plaque tournante des Portes du Soleil, épopée "remontées mécaniques", marquée par les étapes principales suivantes :

De 1946 à 1966 : le télésiège de Vonnes, qui allait ouvrir une vocation hivernale à Châtel. Construction du télésiège de Super-Châtel, du télésiège du Morclan, du télésiège du Coq, du télésiège du Corbeau, de la 1^{ère} télécabine de Super-Châtel et enfin, du télésiège de Chalet Neuf (1^{ère} liaison franco-suisse).

De 1967 à 1984 : Equipement du Linga : le 1^{er} télécabine, les télésièges des Combes, de Pré-la-Joux, des Rochassons, (liaison directe Châtel-Avoriaz), de la

Chaux des Rosées, le 2ème tronçon Linga, le téléski de l'Aity, le stade de slalom. Et aussi, le télésiège de Cornebois, les téléskis du Pied (départ télécabine Linga) et du Clos.

Equipement de Super-Châtel : les télésièges du Crêt, de Conches, du Morclan (liaison ultra-rapide vers la Suisse et Torgon).

Depuis 1985 Construction du télécabine 10 places de Super-Châtel et du Linga, du télésiège de Plaine-Dranse et de Barbossines, le récent télésiège de Pierre Longue et bientôt, le nouveau télésiège (6 places) de la Chaux des Rosées.

Et entre-temps, en 1975, étape importante : Signature des Statut des Portes du Soleil. La station avance : un pas en avant dans le massif du Linga... un pas dans le secteur du Morclan.

Mais si les 2 massifs s'équipent et s'en vont, l'un à la rencontre d'Avoriaz et l'autre de Morgins et Torgon, ils ne sont point encore reliés entre eux : c'est la prochaine étape attendue avec impatience non seulement pour la facilité des skieurs mais aussi pour rencontrer les difficultés de circulation !

Aujourd'hui, dans le domaine de Châtel :

- 2 télécabines et 47 pistes sur 83 km
- 13 télésièges
- 21 téléskis
- 4 télécordes

et dans le domaine des Portes du Soleil :

- 206 remontées mécaniques et 275 pistes sur 650 km

RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE LANCÉE FIN 2000

AUPRÈS DE 620 ADHÉRENTS

Suite : 2^e partie

(Voir 1^{re} partie dans le numéro 47 de "Entre Nous" de décembre 2001)

Bulletin d'information de l'AARC "Entre Nous"

Opinion très favorable sur intérêt du bulletin (plus de 95 %) avec quelques suggestions :

- Donner informations sur le futur de Châtel : projets, décisions municipales,
- Donner informations sur l'histoire de Châtel, ses habitants, son artisanat,
- Donner informations sur les sentiers de découverte, nouveaux,
- Donner quelques leçons sur la flore, la faune, les champignons et organiser excursions correspondantes.

Activités organisées par l'AARC

ETE

- 40 à 45 % : intéressés par promenades, randonnées, sorties flore, sorties faune
- 25 à 45 % : intéressés par pétanque, sorties géologie, participation à la fête de St-Laurent
- mais... peu de volontaires pour organiser et/ou aider à leur organisation, soit env. 10 pour promenades, randonnées, pétanque, et 2 à 8 pour sorties flore, faune, géologie.

HIVER

- Plus de 60 % des skieurs sont intéressés par le Trophée annuel et par un tour des Portes du Soleil
- Plus de 60 % des promeneurs sont intéressés par des promenades en raquettes

ETE / HIVER

- 100 sur 240 adhérents sont intéressés par un repas organisé en été et en hiver
- 60 sur 240 adhérents sont intéressés par des conférences de culture générale en été à 21 h et en hiver à 18h.

3. SKI

Généralités

Il y a 169 skieurs ou familles de skieurs déclarés sur 240 soit 70 %.

Pour ces 169 skieurs ou familles de skieurs sur les 240 adhérents :

Nombre de jours (entiers ou partiels) de ski par an :

2.000 sur Châtel

1.880 sur Portes du Soleil

100 sur autres massifs

Types d'abonnements : Semaine : 54 % - Saison : 17 %

Cours de ski

Qualité : bonne à normale : 90 %

Localisation : légère préférence pour Pré la Joux : 54 contre 45 % à Super-Châtel

Remontées mécaniques - entretien des pistes

Opinion sur :

Tarifs : normaux pour 30 %, excessifs pour 32 %

Politique familiale des tarifs : insuffisante pour 36 %, suffisante pour 12 %, sans opinion : 52 %

Organisation des encaissements : bonne pour 31 %, insuffisante pour 26 %

Entretien des pistes : bon + excellent : 98 % (Bravo SEML !)

Sécurité des pistes : bon + excellent : 61.7 %

Ski de fond

65 skieurs ou familles de skieurs déclarés sur 240 soit 27 %

- Grande préférence pour les pistes de Pré la Joux : 35 % et La Chapelle : 55 %
- Avis partagé sur l'entretien des pistes de ski de fond
- Grande attente de la piste annoncée du côté de Bassachaux

4. ACTIVITES D'ETE

- Promenades et randonnées : 70 % d'amateurs,
- VTT et cyclotourisme : peu d'amateurs ; doit encore percer, faible pourcentage
- Natation, piscine : 54 % d'amateurs ; tarifs : considérés comme normaux ; excessifs pour accompagnateurs non baigneurs 54 %,
- Tennis : nombre d'amateurs en déclin : 11%

5. GENERALITES

- Relations avec :

Municipalité	bonnes + normales :	74 %
Commerçants	"	93 %
Off Tourisme	"	90 %
- Bulletin municipal : inconnu de **63,8** % des adhérents
- Activités de l'Off. du Tour. :

bonnes + normales :	79 %
---------------------	------
- Vie à Châtel entre-saisons : très insuffisante pour 50 %
- Echange linguistique enfants : 18 %
- suggestions diverses p.ex. : Ouverture cinés, restaurants (au moins à tour de rôle) mai, juin, septembre, WE prolongés en mai et novembre, Organisation promenades + activités culturelles
- Multiplication des bancs en été
- Organisation distractions pour adolescents

6. DIVERS

Considérés comme :

Bons : déneigement public, fleurissement

Insuffisants : protection piétons (en cours d'améliorations), déneigement privé, garderie d'enfants (en dessous de 2 ans)

Attendus : rond point face à l'OT - 2 aires de jeux supplémentaires comme celle de Petit Châtel - affichage de la pollution - service réduit de navettes entre 18 et 20 h - déchargement camions hors heures de pointe

AVIS AUX INTERNAUTES

Les résultats complets de l'enquête comportant chiffres, tableaux et diagrammes (en couleur) seront publiés dans notre site Internet dont nous rappelons l'adresse ci après : <http://perso2.option-service.fr/residentschatel>

VOTRE CONCOURS...

Devant faire face à des activités que l'on voudrait encore plus nombreuses, vos responsables souhaitent se faire épauler pour l'organisation de celles-ci par le concours de l'une ou l'autre personne (M ou F) qui souhaiterait mettre ses talents, son dynamisme et son enthousiasme à la disposition de l'Association.

Nous remercions à l'avance ceux qui présenteront leur candidature en indiquant les domaines dans lesquels ils se sentent les plus aptes à rendre service.

Cette candidature est à envoyer à l'adresse suivante :

Le Président de l'AARC
B.P. N° 34 - 74390 CHÂTEL

Dans le but de pouvoir tenir au courant les Résidents des projets de la Municipalité, nous avons demandé à M. le Maire de recevoir une copie du CR des décisions municipales. Dans un souci de transparence qui l'honore, M. Thoule a décidé d'accéder à notre demande. Ci-après, extraits de ce compte rendu pour les points susceptibles d'intéresser les Résidents.

Que cette démarche soit considérée par les Chatellans et les Résidents comme une participation d'intérêt des Résidents à la vie de Châtel.

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2002

- Donne un avis favorable au lancement d'un appel d'offres pour le remplacement du télésiège de la Chaux des Rosées par un télésiège débrayable de 4 ou 6 places.
- Accepte le contrat de maîtrise d'œuvre proposé par la Direction Départementale de l'Équipement pour la réalisation de ce télésiège pour un montant de 86 580 Euros HT.
- Donne un avis réservé au projet de mise en place du réseau NATURA 2000 pour le site du Mont de Grange et demande que des renseigne-

ments complémentaires soient obtenus avant de se prononcer définitivement sur ce dossier.

- Décide de modifier la convention passée entre l'Etat et la Commune de CHATEL relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol (déclarations de travaux, renseignements d'urbanisme), compte tenu de l'exécution de cette tâche par les services techniques de la Mairie.

- décide de solliciter par écrit l'accord des propriétaires concernés en vue de la rétrocession gratuite de la voie d'accès à la propriété de M. VUARAND Joseph au Petit-Châtel, ainsi que pour la partie pouvant servir à l'élargissement de cette voie à 5 mètres.

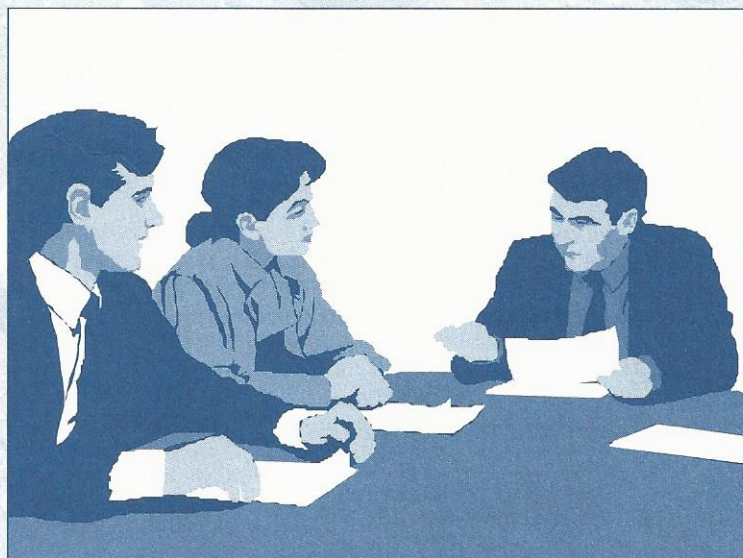
- Après examen de différentes déclarations d'intention d'aliéner, n'entend pas exercer le droit de préemption urbain de la Commune, s'agissant de la vente d'un terrain non bâti au lieu-dit "Vannes" et d'un terrain bâti au lieu-dit "Loy", pour lequel les conditions de paiement ont été mentionnées dans la nouvelle déclaration d'intention d'aliéner déposée.

- Autorise le Maire à signer les actes de cession gratuite par les propriétaires des voies privées ouvertes à la circulation publique.

- Demande que soient pris les arrêtés interdisant le stationnement la nuit sur les parkings du Linga et du Mermy.

RÉUNION AVEC M. LE MAIRE LE 28.12.2001 A 11 HEURES

Après quelques contacts d'échange et de courtoisie durant l'année avec la nouvelle Municipalité et après la réunion générale d'information du mois d'août, la réunion du 28/12/01 représentait la 1ère séance de travail avec Monsieur le Maire. L'ordre du jour était basé principalement sur les points apparaissant les plus importants/urgents et déterminés notamment par les résultats de l'enquête.



- **Constructions nouvelles** : bonne unité de vues sur la préservation du patrimoine naturel et immobilier ; pas d'arrêt complet des constructions nouvelles - demandé par certains et rejeté par d'autres - comme étant

socialement inacceptable mais vigilance renforcée annoncée des autorités sur le respect des caractéristiques et styles locaux..

- **Circulation** : accord de principe sur la nécessité d'une solution urgente de dégagement du centre mais pas d'accord sur les bénéfices respectifs des solutions envisagées.

- **Projets divers** :

- retour "skis aux pieds" de Pré la Joux : Piste skiable prévue depuis "les Combes" vers Vannes

- en cours : procédure d'étude/d'achat d'un télésiège débrayable 6 places "la Chaux des Rosées"

- liaison Super Châtel/Linga : reconnue indispensable et est prévue dans le futur

- **Informations des Résidents** : d'accord d'envoyer à l'AARC les comptes rendus des conseil municipaux.

- **Facturation de l'eau** (immeubles multiples à un seul compteur):

- Demande réitérée de l'AARC de rendre la structure de facturation de l'eau conforme à la loi.

- Avis de la Municipalité : la régie de distribution de l'eau est en déficit d'un million et une modification ne serait pas nécessairement avantageuse pour les résidents.

- Position de l'AARC : nécessité de rendre la facturation légale. Quant aux montants, c'est une autre question et dans la nouvelle situation, on peut concevoir une tarification équitable (éventuellement à taux dégressifs) qui tienne compte du prix de revient réel.

- **Garderie d'enfants** : une nouvelle garderie pour tout petits est en cours d'aménagement à la Maison Chatellane. Un budget de 1.800.000 F (env. 275.000 €) a été accordé dans ce but. Bonne nouvelle, donc pour les jeunes parents.

CONCOURS DE DESSIN

Nous souhaitons lancer cet été un concours de dessin ouvert aux jeunes résidents de 8 à 18 ans, (divisés en plusieurs tranches d'âges). Il s'agirait de dessiner soit des constructions locales : fermes, maisons, granges, monuments, églises, chapelles...soit des paysages du Val d'Abondance.

Le Bureau de l'Association n'a pas la possibilité de prendre en charge l'organisation d'un tel projet et demande qu'un ou des résident(s) accepte(nt) entièrement la mission de cette organisation: établir le règlement, établir l'annonce du concours à paraître dans le bulletin de juin, en superviser l'exécution, désigne un jury, organise les résultats etc. Une grande liberté d'initiative lui (leur) sera laissée.

Nous pensons, en effet, qu'un tel projet est de nature à attacher les jeunes à ce coin magnifique de Haute Savoie en même temps qu'il leur permettra de faire connaissance entre eux et aussi entre résidents.

Les candidatures pour prendre en charge cette organisation sont à envoyer d'urgence à notre adresse postale ou par courrier électronique (voir ces adresses, ailleurs dans ce bulletin) Que les talents et le dévouement se manifestent avec enthousiasme!

Nous les attendons!

Ces informations n'engagent pas la responsabilité de l'Association – Extraits du journal "Le Messager" et "Le Dauphiné"

Vœux de l'Office de Tourisme

"RÉDUCTION DES DÉPENSES"

Le Président Jean-Pierre Vésin officiait le premier en remerciant l'ensemble du personnel pour le travail accompli avec en tête son directeur Jean-François Vuarand. Le Maire Ph. Thoule avait été convié pour l'occasion et devait répondre aux interrogations posées par le Président, notamment sur l'activité ski de fond qui se dégrade d'année en année au regret de la clientèle adepte de cette discipline.

En réponse, il s'est fait l'écho des problèmes rencontrés avec les propriétaires de terrains sur lesquels passent les pistes. Il n'est plus désormais d'actualité que la mairie se plie constamment aux exigences de ces derniers en échange d'un droit de passage. Il a précisé, à juste titre, que la quasi totalité des Châtelans vit du tourisme et qu'il est regrettable de constater des comportements allant à l'encontre de l'image de la station. Le Président Jean-Pierre Vésin devait aussi préciser que 2002 serait une année de réduction des dépenses. A noter que 2002 sera celle du changement pour "l'antenne" de l'Office du Tourisme, Radio Châtel. En effet, cette structure devrait plus être dépendante d'une forme juridique associative mais rejoindre le groupe SEML, en devenant une de ses filiales comme l'est devenue Châtel Tour ou encore la société du télésiège de Vonnes. Un bol d'air nécessaire pour la radio qui a dernièrement rajeuni son format musical tout en travaillant avec des moyens vêtustes des "années souvenirs". Après ces quelques explications, le verre de l'amitié a été servi et l'ensemble des présents recevait en cadeau un très joli panier plein de bonnes choses...

Fleurissement de Châtel

Ça y est, la deuxième fleur ornera désormais les panneaux d'entrée de village. Le résultat d'un investissement financier, mais aussi de la volonté d'embellir, d'innover, de colorer tout simplement. Le Maire Philippe Thoule et son conseiller Bernard Lacroix, responsable de la commission environnement, se déclarent satisfaits d'une telle distinction, fruit d'un travail établi en la matière depuis plusieurs années maintenant. Comme quoi la patience et l'investissement priment un jour !



Bernard Lacroix, Philippe Thoule, Yve Rosset-Mutillod et Jean-Guy Gillet à Lyon Charbonnière pour la deuxième

L'été 2002 devrait donc s'annoncer coloré et innovant avec un slogan "Châtel à la conquête de la troisième fleur".

N.R.

"Lever et coucher de soleil dans le Val d'Abondance" tel était le thème du concours de photos de l'Association Amicale des Résidents de la Chapelle d'Abondance. Il a été procédé à la remise des prix aux participants. Le classement a été fait par Patrick Brault et Bertrand Guffroy. L'Office du Tourisme, les commerçants et les restaurateurs de la commune ont offert bons et cadeaux pour récompenser les photographes amateurs. Ces superbes photos sont exposées dans les locaux de l'Office du Tourisme à la Chapelle d'Abondance.

Pour 2002 le concours est reconduit avec un thème plus facile

"Le Mont de Grange"

(son sommet doit être identifiable sur toutes les photos)

Les modalités d'inscriptions paraîtront dans le prochain bulletin.

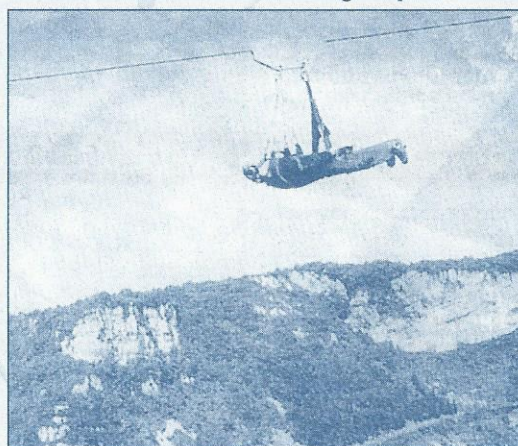
Remise des Prix du Concours Photos



Les quelques participants du concours photos récompensés

Le Fantasticable, une nouveauté à sensation

Une nouveauté en exclusivité dans la région pour l'été 2002



Un aperçu de ce système à sensations

Imaginez un câble tendu entre un point haut et un point bas. Un chariot est placé sur le câble et équipé d'un harnais de type deltaplane, d'un casque et de toutes les attaches de sécurité.

La suite est simple, il suffit de se laisser glisser jusqu'au point bas pour découvrir des sensations de haute intensité, puisque la vitesse de descente peut atteindre les 100 km/h.

A Châtel, le site de départ sera situé à 1930 m, au sommet du télésiège des Rochassons pour une arrivée située à proximité du télésiège de Pré la Joux à 1820 m soit un dénivelé de 110 m pour une hauteur de survol de 140 m au-dessus des châlets de Plaine Dranse et une descente de 1250 m.

Tout pour procurer l'émotion et le plaisir de la griserie... !

L'installation sera ouverte au public le 15 juin 2002.

N.R.

La fabuleuse histoire "Ski Memory"



Ce spectacle a déjà fait beaucoup parler de lui. Ce son et lumière est aujourd'hui devenu le rendez-vous incontournable de ceux qui veulent en savoir plus sur l'histoire du ski. Interrompu quelques temps, il est de retour cette année. La première date de la version 2002 a rassemblé une fois de plus près de 5000 personnes selon les organisateurs.

Sur la scène naturelle du Linga, l'ambiance est digne d'un spectacle de salle. La mise en scène est parfaite, s'est faite remarquer à en voir un public bouche bée ! Avant d'offrir aux spectateurs un tel événement, Les acteurs "Pull-rouge" ont répété les scènes à plusieurs reprises le soir après leurs activités. Les scènes s'enchaînent et à chaque fois il faut changer de costumes par un passage obligé dans la tente vestimentaire et pour respecter le timing du spectacle, tout ce monde est coordonné par des liaisons radio.